



Convention collective des entreprises artistiques et culturelles

25 et 26 mai 2020 – 2 jours à Paris - 680 € TTC*

PUBLIC CONCERNÉ

Administrateur-Administratrice, comptable d'une structure de spectacle vivant subventionnée par l'Etat et/ou les collectivités territoriales : scène nationale, scène conventionnée, centre chorégraphique, compagnies, festivals, EPCC...

Toute personne chargée de la gestion du personnel ou de la gestion des contrats et qui applique la convention des entreprises artistiques et culturelles.

Pré-requis : être en charge (ou avoir une formation) de la gestion du personnel et notamment, gérer les contrats de travail.

OBJECTIFS

Appréhender les principales caractéristiques de la nouvelle convention des entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285) et actualiser les connaissances sociales.

CONTENU DÉTAILLÉ

Le champ d'application :

une définition des secteurs « public » et « privé » du spectacle vivant et les conséquences à percevoir... Accords étendus et non étendus, les conséquences à connaître

Les dispositions générales :

représentation du personnel, contrats de travail, grilles de classifications et salaires

La réglementation sur la durée du travail :

seuils à connaître, modulation annualisée, travail de nuit, compte épargne-temps

La situation des Cadres

Les dispositions particulières :

Contrat à durée Indéterminée Intermittent (CDII), CDD d'usage, collaborateurs de longue durée...

L'approche selon le type d'emploi :

artiste dramatique, artiste chorégraphique, musicien, artiste lyrique... Les périodes de création prévues par le texte conventionnel et l'approche de la durée du travail et des rémunérations selon les disciplines artistiques

L'intérêt d'adjoindre un accord d'entreprise :

procédure, champ de la négociation...

VOTRE INTERVENANT EXPERT

Fanny Schweich - Juriste. Directrice de For Companies (prestations et information juridique auprès des professionnels du spectacle vivant). Elle est également l'auteure du guide « Gérer une association culturelle » (éd La Scène 2018)



MÉTHODE

Le texte conventionnel et des supports pratiques (contrats...) seront remis aux participant-es. L'échange et les réponses aux situations concrètes seront favorisés au cours de ces journées.

THEMES COMPLEMENTAIRES

- Les droits des intermittents
- Les payes complexes du spectacle

ET APRES...

Des documents complémentaires pourront être transmis par email en fonction des intervenants. Un suivi de question/réponse est disponible via le CAGEC dans le mois qui suit la formation.

FINANCEMENT

Avec le CAGEC, c'est simple : plus vous vous inscrivez tôt plus vous économisez ! Pour profiter de 30 % de réduction, n'attendez plus et programmez vos formations 5 mois à l'avance.

* Le CAGEC n'est pas assujéti à la TVA pour la formation.

Remarque : Les prestataires de service (cabinets comptables, prestataires payes..) n'étant pas le public initial de ces formations, le tarif journalier applicable pour ce public est de 570 €.

Dans la grande majorité des cas, le financement total de la formation est possible par votre OPCA (Afdas, Uniformation...).

LE CAGEC CHEZ VOUS !

Ce thème peut être organisé chez. Vous y gagnez en temps et en coût de déplacement. Pensez-y ! Retrouvez tous nos thèmes LE CAGEC CHEZ VOUS ! sur le site internet.

EVALUATION DES ACQUIS

La formation est évaluée par un QCM de 5 à 10 questions.

VALIDATION

- Une « attestation de formation détaillée » transmise dans les 10 jours et incluant les résultats du QCM
- Une évaluation écrite/orale en fin de la formation
- Un bilan « à froid » 6 mois après la formation pour mesurer la mise en pratique

VOTRE CONTACT Sylvie Ricordaire

Tél : 02 40 35 87 30
formation@cagec.fr
www.cagec.fr



Document non contractuel - Crédits photo : [@fotolia.com](https://www.fotolia.com) - Copyright CAGEC©

-
- Des réponses à vos questions, précises et fiables
 - Les participant·es qui le souhaitent peuvent envoyer au préalable, au Service Formation, les formulations contractuelles qui posent questions
 - Le CAGEC est un organisme de formation reconnu depuis 1982. Qualifié OPQF (label qualité et professionnalisme), membre de la Fédération de la formation professionnelle (FFP), inscrit au Datadock.



Le CAGEC est membre de la FFP

Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour le domaine suivant : Spectacle

Bulletin d'inscription 2020

Nom et prénom :

Date de naissance :

L'employeur

Nom de la structure

Adresse complète

Téléphone

Email

Site internet

Activité principale :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

1 à 5

6 à 9

10 et +

Coordonnées personnelles

Adresse complète

Téléphone

Email

Financement du stage

AFDAS

Uniformation

Pôle Emploi

Financement personnel

Votre statut

CDI depuis le :

CDD fin prévue le :

Fonctionnaire

Intermittent/e

En recherche d'emploi

Particulier

Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Ce document est non contractuel. Seuls les devis et conventions de formation avec nos conditions générales sont valables.

Convention collective des entreprises artistiques et culturelles – 25 et 26 mai 2020 - Paris

Nom et prénom :

Quel est le niveau* de votre formation initiale et précisez son intitulé :

- 3 (CAP-BEP)
- 4 (BAC)
- 5 (DEUG - BTS - DUT - DEUST)
- 6 (les licences, maîtrises, master 1)
- 7 (master, études supérieures spécialisées, ingénieur)
- 8 (Doctorat)
- Dispensés (mère/père de 3 enfants, sportifs de haut niveau)

* nomenclature actualisée avec la loi du 8 janvier 2019

Quel est le titre de votre poste actuel ou de votre fonction :

Avez-vous une connaissance préalable du thème traité dans la formation ?

une bonne connaissance une approche non

Merci de préciser :

Le statut de votre structure : association EPCC EPIC SARL

Autres , Préciser :

Appliquez-vous la convention collective des entreprises artistiques et culturelles ?

oui non

Si non, quelle convention appliquez-vous ?

Pour compléter ce thème vous pouvez également suivre ? (à cocher si vous êtes intéressé-e)

- Les droits des intermittents
- Les payes complexes du spectacle

Quelle est votre motivation pour suivre cette formation ? Qu'en attendez-vous ?